

PAP INFOS

N° 334 / 25 JANV. 2015

Périodique d'information des nouveautés
en matière de prêts à poster locaux

Réalisé par PHILAPOSTEL
partenaire d'Yvert et Tellier

Rédaction et correspondance :

François Mennessiez,

PHILAPOSTEL, 3 allée Marcel Bocquier,
85430 Aubigny

COURRIEL : francois.mennessiez@laposte.fr

ou francois.mennessiez@wanadoo.fr

Abonnement :

5€ /an pour les membres de Philapostel
servis par courriel

15€ pour ceux servis par PAP local

25€ /an pour les « extérieurs »
servis par courriel

35€ pour ceux servis par PAP local.

SUR INTERNET : <http://pap-infos.philapostel.net>

Les visuels de la plupart des PAP décrits dans PAP *Infos* sont mis en ligne quelques jours après la parution du journal. Ceci permet à chacun de compléter son information, en visualisant directement les PAP. L'accès au site est bien entendu gratuit.

Par ailleurs, une sélection des plus beaux PAP décrits dans PAP *Infos* paraît tous les mois dans la revue « L'Echo de la Timbrologie », disponible sur abonnement (2 rue de l'Etoile, 80094 Amiens CEDEX 3).

Les informations données ci-après émanent des communiqués qui nous sont fournis par les services de La Poste (directions, bureaux de poste...). En aucun cas, la rédaction de PAP *Infos* ne peut être tenue pour responsable des erreurs ou oublis. Chaque lecteur est invité à vérifier les informations qui lui sont nécessaires en s'adressant au service de La Poste dont les coordonnées sont précisées pour chaque PAP.

LA REPRODUCTION ET LA DIFFUSION DE TOUT OU PARTIE DE « PAP INFOS », PAR PHOTOCOPIE OU TOUT AUTRE PROCÉDE, SONT STRICTEMENT INTERDITES SANS L'ACCORD ECRIT DE LA REDACTION.

© PHILAPOSTEL janv. 2015.

Compte tenu de la charge importante pour sa seule rédaction, PAP *Infos* ne peut assurer la fourniture des PAP annoncés dans ses colonnes. La vente des PAP locaux est en principe terminée depuis le 31 décembre 2014.

Toutefois, les produits prêt-à-poster « ordinaires » demeurent disponibles dans tous les bureaux de poste et dans les centres courrier partout en France, ainsi que les PAP « beaux timbres » qui devraient continuer de paraître régulièrement.

A noter que le service « Nouveautés PAP » de PHILAPOSTEL peut fournir aux adhérents de l'association tous les PAP ordinaires (sauf les PAP repiqués localement) en lot ou à l'unité, ainsi que les PAP « Beaux Timbres » (sauf ceux repiqués localement).

Contact : François Beaumont, 1 bis rue Font Froide,
23300 La Souterraine, courriel : franc.beaumont@wanadoo.fr

----- EDITO -----

Comme annoncé dans les précédents PAP *Infos*, les tarifs postaux ont connu une véritable révolution le 1^{er} janvier dernier.

En quelques jours sont parues 10 circulaires postales organisant ces nouvelles modalités dans les bureaux de poste, agences postales communales et relais poste commerçants :

- circulaire n° 14.557 du 24 décembre sur les évolutions de traitement des objets dans le circuit postal ;
- circulaire n° 14.558 du 24 décembre sur le détail général des nouvelles mesures ;
- circulaire n° 14.559 du 24 décembre sur les nouveaux emballages « secs » ;
- circulaire n° 14.560 du 24 décembre sur la lettre suivie nationale ;
- circulaire n° 14.561 du 24 décembre sur la lettre suivie internationale ;
- circulaire n° 14.562 du 24 décembre sur le retrait des produits le 31 décembre ou le 31 mars ;
- circulaire n° 14.567 du 26 décembre sur l'adaptation des LISA aux nouveaux services et produits ;
- circulaire n° 14.568 du 26 décembre sur l'affichage des nouveaux tarifs ;
- circulaire n° 14.575 du 29 décembre sur la création de l'offre « Colissimo Access petit format » ;
- et la circulaire n° 14.581 du 30 décembre sur l'évolution de la lettre recommandée internationale.

Heureusement pour nos amis postiers, le contenu de ces notes « officielles » leur était parvenu bien avant, ils n'ont pas attendu ces dates, évidemment, pour diffuser la communication sur ces changements.

La première circulaire pose les deux principes fondamentaux évoqués au n° 332 de PAP *Infos* :

« les principes de traitement applicables aux produits de la nouvelle gamme courrier/colis sont impactés par :

- la présence autorisée de documents ou de marchandises dans tous les envois à l'exception des Lettres Recommandées ;

- le critère de l'épaisseur des envois (sauf LR et VD*) : les petits objets de moins de 3 cm pourront être envoyés au tarif « lettre » mais une enveloppe de plus de 3 cm devra être envoyée en Colissimo ou Chronopost quel que soit le contenu ».

Il semble d'ailleurs que les bureaux de poste aient été équipés de « gabarit » pour vérifier si l'objet fait plus ou moins de 3 cm. Cette modification permettra aux services d'acheminement du courrier de mieux traiter les objets : les colis transitent par les centres de tri colis, les lettres par les plateformes industrielles du courrier (PIC). Or, de nombreux objets « hors norme » affranchis au tarif lettre continuaient de passer par les PIC et gênaient le fonctionnement des machines de tri et l'organisation générale de ces établissements. La circulaire le précise d'ailleurs : « le respect de cette règle de séparation est très importante car elle facilite le traitement du courrier industriel de ce type de produit par les machines de tri du courrier et conditionne le respect du délai de distribution et de mise à disposition à J + 2. »

La circulaire évoque également l'apparition de nouvelles étiquettes sur les appareils LISA, l'étiquette « suivi ». Quand on choisit un affranchissement en mode suivi sur le LISA, celui-ci imprime désormais DEUX étiquettes : l'étiquette d'affranchissement et l'étiquette de suivi (qui comporte un code-barres).

Le reste de la circulaire organise les modalités de traitement du courrier dans les bureaux de poste (flashage pour les objets suivis, tri en bacs séparés, chemins d'accès sur les logiciels d'affranchissement en bureau de poste, etc).

La deuxième circulaire est une note générale qui essaie de faire la synthèse des modifications intervenant le 1^{er} janvier 2015.

Dans le paragraphe « ce qui change », on a le texte suivant :

« - suppression de la règle de contenu (documents/marchandises) ;

- évolution du format des envois (épaisseur de + ou - 3 cm) ;

- évolution de la Lettre suivie nationale (J + 2, trois nouveaux formats) ;

- création de l'offre d'affranchissement Lettre suivie nationale et internationale ;

- évolution de la gamme Prêt-à-Poster nationale et internationale ;

- création d'une gamme d' « Emballage à affranchir » ;

- création d'une offre Pro : Colissimo Access France petit format vendu uniquement sur OECEL (NDLR : pas de panique, la rédaction vous expliquera tout ce jargon...);

- arrêt de commercialisation des offres nationales « marchandises » : Lettre Max et Mini-Max ;

- arrêt de commercialisation des offres internationales « marchandises » : Postexport marchandises et Paquet prio international.

- les offres Lettre recommandée, Valeur Déclarée, Livres et brochures ainsi que le PARS**, le PAP réexpédition, l'affranchissement et les PAE*** Chronopost ne sont pas concernés par ces évolutions. »

On a également dans cette circulaire une information sur les « modifications des indemnités en cas de perte ou avarie » mais la rédaction n'entre pas dans leur détail : tout cela figure dans les conditions de vente affichées ou consultables dans tous les points de vente de La Poste.

Enfin, la circulaire précise que cette nouvelle offre est « plus simple, avec plus de services, et plus accessible ».

Dans la partie « offre plus simple », l'on donne les précisions suivantes, très importantes pour nous, les collectionneurs :

« la suppression de la règle de contenu impacte fortement la gamme PAP, à la fois en terme de suppression d'offres (les PAP Lettre Max et Postexport marchandises disparaissent) que de rationalisation des références.

Les PAP supprimés sont à validité permanente et de fait sont acceptés dans le réseau sans limite de temps. Ils pourront contenir du document ou de la marchandises dans la limite de 3 cm d'épaisseur.

Les emballages Colissimo supprimés sont également à validité permanente et de fait sont également acceptés dans le réseau sans limite de temps.

Du fait de la suppression de la règle de contenu, les offres Lettre Max et Mini Max et Paquet Prio international sont supprimées. »

Dans la partie « plus de service » est essentiellement évoquée l'apparition (ou la réapparition, pour ceux qui ont connu les emballages jaunes dans les années 80) des « emballages à affranchir ». Voir ci-après !

Dans la partie « une offre plus accessible » sont évoquées les évolutions en matière de lettre suivie et l'offre Pro Colissimo Access. Nous y reviendrons.

La **troisième circulaire** détaille la commercialisation des emballages non affranchis, avec 8 formats (4 pochettes dont 2 avec protection bulles et 4 boîtes dont une spécifique pour l'envoi de bouteilles) et un prix unique : 1,50 euro l'emballage, quel qu'il soit. Ces emballages peuvent servir pour tout type d'affranchissement, y compris l'écopli (évidemment uniquement pour les emballages faisant moins de 3 cm d'épaisseur) ou l'envoi par Chronopost. Il existe un tarif dégressif pour l'achat d'un lot de 10 (correspondant à un emballage offert).

On va passer maintenant à la **circulaire sur les retraits de produits pré-affranchis**, sans doute la plus importante des 10 pour notre type de collection.

Comme annoncé au PAP Infos n° 332, les retraits de la vente ont lieu soit le 31 décembre, soit le 31 mars (pour permettre l'écoulement des stocks). Attention, ça devient technique....

La circulaire commence par expliquer le pourquoi de ces retraits. Comme cela figure déjà dans les circulaires précédentes, la rédaction vous en fait grâce ! On en vient directement aux faits.

« Ce qui change :

- Les PAP Lettre max ne sont plus commercialisés au 1er janvier 2015.

- L'affranchissement Mini max n'est plus commercialisé au 1er janvier 2015.

- Les références PAP Lettre prioritaire à partir de 20 g, les PAP Lettre verte 500 g et les formats 20 g C6 sont supprimées.

- Les options Export suivi et Sécur'Export sont supprimées au 1er janvier 2015.

- Postexport : certaines références sont supprimées au 1er janvier 2015 et d'autres au 31

mars 2015 (à l'exception du Postexport 20 g Monde, maintenu à la commercialisation).

- Colissimo emballages : certaines références seront supprimées au 31/03/2015.

- L'offre d'affranchissement Paquet prio international est supprimée au 01/01/2015.

- Les PAP Courrier supprimés au 1er janvier 2015 sont toujours acceptés dans le réseau sans limite dans le temps. »

1, LE PAP LETTRE MAX

Le Prêt-à-Poster Lettre max n'est plus commercialisé à compter du **1er janvier 2015**. Toutes les références sont concernées : national, Outre-mer, festives. Cela représente 10 références :

- PAP LETTRE MAX 20 G ;

- PAP LETTRE MAX 50 G ;

- PAP LETTRE MAX S ;

- PAP LETTRE MAX M ;

- PAP LETTRE MAX L ;

- PAP LETTRE MAX XL ;

- PAP LETTRE MAX 50G OUTRE MER ;

- PAP LETTRE MAX M OUTRE MER ;

- PAP LETTRE MAX XL OUTRE MER ;

- PAP LETTRE MAX FESTIVE 2013 FORMAT S.

Et il est ajouté : « L'affranchissement Mini max qui était accessible uniquement dans le réseau postal et via Montimbrenligne n'est plus commercialisé à compter du 01/01/2015. »

2, LES PRET-A-POSTER « COURRIER NATIONAL »

Références supprimées et retirées de la commercialisation au **1er janvier 2015** (PAP régionaux) :

- PAP SAISON BRETAGNE VALIDITE EUROPE LOT DE 4 ;

- PAP TRADITIONS MAYOTTE VALIDITE MONDE LOT DE 4 ;

- PAP MAYOTTE KARIBU ;

- PAP CHAMPAGNE 2010-2011 ;

- PAP CHAMPAGNE 2010-2011 LOT DE 100 ;

- PAP CAP FERRET 2010 ;

- PAP CAP FERRET 2010 LOT DE 100 ;

- PAP MARINE LOT DE 4 ;

- PAP OR VERT VALIDITE MONDE LOT DE 4 ;

- PAP LA ROCHELLE 2011 ;

- PAP LA ROCHELLE 2011 LOT DE 100 ;

- PAP HEULA LOT DE 4 ;

- PAP PONT L'EVEQUE ;
 - PAP PONT L'EVEQUE LOT DE 100 ;
 - PAP METZ LOT DE 4 ;
 - PAP LITTORAL VALIDITE EUROPE LOT DE 4 ;
 - PAP HERAULT VALIDITE EUROPE LOT DE 4 ;
 - PAP TARN FLORE LOT DE 4 ;
 - PAP DORDOGNE LOT DE 4 ;
 - PAP LOT-ET-GARONNE LOT DE 4 ;
 - PAP TARN-ET-GARONNE LOT DE 4 ;
 - PAP BRADERIE LOT DE 4 ;
 - PAP CHAUVE-SOURIS LOT DE 4.
- Références en écoulement de stock jusqu'au **31 mars 2015** (vente jusqu'à épuisement de son stock par chaque établissement postal, aucun réapprovisionnement ne sera plus possible) :
- PAP LETTRE PRIORITAIRE C6 20 G ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C6 20 G PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE 500 G PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C4 100 G PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 50 G ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE A FENETRE MECA 20 G PAR LOT DE 100 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE 500 G ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C4 100 G ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 50 G PAR LOT DE 50 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 A FENETRE 50 G PAR LOT DE 50 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 50 G PAR LOT DE 100 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 50 G PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 A FENETRE 50 G PAR LOT DE 100 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE 500 G SOUPLE PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE 500 G SOUPLE ;
 - PAP LETTRE PRIORITAIRE C5 50 G (DIT « 2013 ») ;
 - PAP LETTRE VERTE 500 G SOUPLE PAR LOT DE 10 ;
 - PAP LETTRE VERTE 500 G SOUPLE ;
 - PAP LETTRE SUIVIE A FENETRE 50 G ;
 - PAP LETTRE VERTE C6 20 G ;
 - PAP LETTRE VERTE C6 20 G LOT DE 10.

3, LA GAMME POSTEXPORT

- Références supprimées et retirées de la commercialisation au **1er janvier 2015** :
- PAP POSTEXPORT 250 G MARCHANDISE UE (= UNION EUROPEENNE) ET SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT 250 G MARCHANDISE MONDE ;
 - PAP POSTEXPORT EMBALLAGE 1 KG MARCHANDISE MONDE ;
 - PAP POSTEXPORT EMBALLAGE 1 KG MARCHANDISE UE + SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT ENVELOPPE 750 G MARCHANDISE MONDE ;
 - PAP POSTEXPORT EMBALLAGE 2 KG MARCHANDISE MONDE ;
 - PAP POSTEXPORT EMBALLAGE 2 KG MARCHANDISE UE + SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT ENVELOPPE 750 G MARCHANDISE UE + SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT MARCHANDISES SURPRISE 750 G ;
 - PAP POSTEXPORT SUIVI 750 G ;
 - PAP POSTEXPORT FESTIF "POP ART MONDE" 2 KG ;
 - STICKER SECUR'EXPORT ;
 - STICKER EXPORT SUIVI ;
 - CARNET DE STICKERS EXPORT SUIVI.
- (NDLR : les trois derniers produits ne sont pas des produits pré-affranchis, of course).
- Références en écoulement de stock jusqu'au **31 mars 2015** (vente jusqu'à épuisement de son stock par chaque établissement postal, aucun réapprovisionnement ne sera plus possible) :
- PAP POSTEXPORT SUIVI 50 G ;
 - PAP POSTEXPORT 50 G MONDE ;
 - PAP POSTEXPORT 50 G MONDE PAR LOT DE 5 ;
 - PAP POSTEXPORT 50 G UE + SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT 50 G UE + SUISSE PAR LOT DE 5 ;
 - PAP POSTEXPORT 20 G UE + SUISSE ;
 - PAP POSTEXPORT 20 G UE + SUISSE PAR LOT DE 10 ;
 - PAP POSTEXPORT 20 G A FENETRE UE + SUISSE PAR LOT DE 10 ;
 - PAP POSTEXPORT DOCUMENT MONDE 100 G (dit « PAPIER ») ;
 - PAP POSTEXPORT DOCUMENT UE ET SUISSE 100 G (dit « PAPIER ») ;

- PAP POSTEXPORT SUIVI DOCUMENT 100 G ;
- PAP POSTEXPORT SUIVI UE SUISSE 50 G ;
- PAP POSTEXPORT SUIVI UE SUISSE 50 G PAR LOT DE 5 ;
- PAP POSTEXPORT DOCUMENT MONDE 100 G ;
- PAP POSTEXPORT DOCUMENT MONDE 100 G PAR LOT DE 5 ;
- PAP POSTEXPORT DOCUMENT UE SUISSE 100 G ;
- PAP POSTEXPORT DOCUMENT UE SUISSE 100 G PAR LOT DE 5 ;
- PAP POSTEXPORT SUIVI UE SUISSE 100 G ;
- PAP POSTEXPORT SUIVI UE SUISSE 100 G PAR LOT DE 5.

4, LA GAMME COLISSIMO

Références en écoulement de stock jusqu'au **31 mars 2015** (comme pour les cas précédents, vente jusqu'à épuisement de son stock par chaque établissement postal, aucun réapprovisionnement ne sera plus possible) :

- EMBALLAGE COLISSIMO 1 BOUTEILLE ;
- EMBALLAGE COLISSIMO 2 BOUTEILLE ;
- EMBALLAGE COLISSIMO 3 BOUTEILLE ;
- EMBALLAGE COLISSIMO XL ;
- COLISSIMO OM DOM L (NDRL : OM et DOM = outre-mer et départements d'outre-mer) ;
- COLISSIMO OM DOM XL ;
- COLISSIMO OM DOM 1 BOUTEILLE ;
- COLISSIMO OM TOM L ;
- COLISSIMO OM TOM XL ;
- COLISSIMO OM TOM 1 BOUTEILLE ;
- COLISSIMO 1 BOUTEILLE INTERNATIONAL ;
- COLISSIMO L OM METROPOLE ;
- COLISSIMO XL OM METROPOLE ;
- COLISSIMO 1B OM METROPOLE ;
- COLISSIMO L OM PROXI ;
- COLISSIMO XL OM PROXI ;
- COLISSIMO 1 BOUTEILLE OM PROXI ;
- COLISSIMO L GUADELOUPE / MARTINIQUE ;
- COLISSIMO XL GUADELOUPE / MARTINIQUE ;
- COLISSIMO 1 BOUTEILLE GUADELOUPE / MARTINIQUE ;
- COLISSIMO EMBALLAGE P SANS SIGNATURE ;
- COLISSIMO EMBALLAGE XS SANS SIGNATURE ;
- COLISSIMO EMBALLAGE 1B SECTEUR POSTAL.

On va s'arrêter là aujourd'hui pour ces circulaires, les suivantes seront vues dans le prochain PAP *Infos...* !

 * LR = lettres recommandées ; VD = valeurs déclarées.

** PARS = prêt-à-répondre ? La rédaction avoue ignorer ce nouveau sigle !

*** PAE = prêt-à-expédier.

Quelques autres nouvelles importantes :

- la gamme « Prêt-à-Poster Vœux 2015 » fait l'objet d'une promotion en ce début janvier, chaque PAP étant vendu désormais 2,80 euros au lieu de 3,50 euros. Il s'agit des PAP « Paddington vert », « Paddington bleu », « Trèfle Chance » et « Coccinelle Bonheur », évoqués au PAP *Infos* n° 331. La rédaction ne peut s'empêcher de regretter que tous ces PAP et toutes leurs cartes assorties soient marquées avec la date de l'année 2015. Ce qui fait que non seulement les acheteurs ne pourront plus les utiliser l'année prochaine, mais que La Poste elle-même se voit contrainte d'écouler ses stocks rapidement. D'où sans doute cette promotion. Beaucoup d'associations philatéliques qui éditent des cartes ou dépliants de vœux depuis des années ont renoncé à indiquer un millésime, ce qui permet de réutiliser les stocks d'une année sur l'autre. On ne va pas donner de leçons à La Poste, évidemment, mais on est surpris que cette règle n'ait pas été appliquée. Car forcément les invendus sont promis à la destruction.

- la rédaction a reçu le jour de son bouclage de ce journal le catalogue trimestriel du Service Philatélique de La Poste, avec un nouveau produit Prêt-à-Poster « affiche ancienne des Messageries Maritimes ». Les visuels sont absolument magnifiques et l'une de ces cartes n'est pas vendue mais uniquement offerte à tous les acheteurs d'au moins 60 euros de produits dans ce catalogue. Nous y reviendrons.

- dans sa revue « Le Mag » de janvier 2015, l'Adresse Musée de La Poste annonce l'émission d'un Prêt-à-Poster pour l'exposition « Mémoires Gravées ».

- enfin, et le plus important, des sources concordantes donnent à penser que le PAP local va renâître, sous forme d'offre réservée aux

collectivités. Il va s'appeler le « *PAP Patrimoine Local* », le « PAPPAL » en quelque sorte ! Là encore, nous y reviendrons.

Toujours un grand merci à Michel Vacher pour la rubrique « *Infos communiquées par les abonnés* ».

A bientôt !

La rédaction.

Pas d'informations nouvelles sur les émissions de PAP locaux. En principe, les PAP locaux ne peuvent plus être vendus depuis le 1^{er} janvier 2015, mais comme il ne faut douter de rien, il est possible que certains établissements (notamment des agences postales communales ou des relais poste commerçants) continuent d'en vendre. Si vous en trouvez, signalez-le à la rédaction, qui en informera l'ensemble de ses lecteurs !

Infos communiquées par des abonnés, non par La Poste

29 - FINISTERE.

- *Landunvez*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marianne de Luquet RF avec logo normal de contrefaçon. Visuel: vue du château et de la forêt. Texte: « Château de Frémazan - Kersaint - 29840 Landunvez ». Couleurs: blanc, bleu, marron, vert, noir, jaune. Agrément N° : 809, Lot : B2K/0401890. N° intérieur : D/16 D 0504.

- *Loctudy*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marianne de Luquet RF avec logo normal de contrefaçon. Visuel: vue d'une écrevisse dans un cercle. Texte: « La demoiselle de Loctudy ». Couleurs: noir, blanc, rouge, bleu. Agrément N° : 809, Lot : B2K/0308343. N° intérieur : D/16 B 0903.

- *Plomelin*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marianne de Luquet RF avec logo normal de contrefaçon. Visuel: vue d'un groupe de femmes dansant. Texte: « Plomelin/Ploveilh - Cercle celtique Milinerien Ploveilh. Peintre : Marcel Quintin ». Couleurs : bleu, rouge, blanc, vert, noir.

Agrément N° : 899, Lot : A14/025. N° intérieur : 50 51 52/33/00.

- *Pont-Labbé*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marque postale : prêt à poster marque jaune - France 20 g avec logo normal de contrefaçon et LETTRE en vertical. Visuel : vue d'une femme avec une coiffe. Texte : « Pays Bigouden -Bro Vigoudenn ». Gencod bleu au verso : N° haut : 012298, N° bas : 3 561920 - 078571. Agrément N° : 209, Lot B2K/0501104. N° intérieur : néant.

- *Le Conquet* : date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marque postale : prêt à poster arbre à lettres jaunes - France 20 g avec petit logo de contrefaçon et logo rond La Poste - Lettre Prioritaire. Visuel : vue du phare des pierres noires. Texte : « Les Pierres Noires Phares du Finistère - An Tour Tan E Penn - Ar - Bed ». Couleurs : rouge, noir, gris, blanc, bleu. Gencod bleu au verso : N° haut : 012298, N° bas : 3 561920 - 078571. Verso Type 1. Présence des 3 logos habituels : logo recyclage, logo postal « pour la planète », logo NF environnement. Agrément N° : 809, Lot : B2K/07U135. Logo postal « pour la planète » sur papier intérieur. N° intérieurs : LC D/16 D0407 et NF 316/12.

- *Plonéour-Lanvern*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marianne de Luquet avec logo normal de contrefaçon. Visuel : trois vues accolées (vue d'une église ; vue du blason de la ville ; vue d'une chapelle). Texte : « Plonéour - Lanvern - Languivoa - Lanvern - neb - ne - had - ne - ved - ket - Révolte des Bonnets Rouges - 1675 ». Couleurs : bleu, blanc, marron, noir, rouge, jaune, vert. Agrément N° : 809, Lot : B9K/0201982. N° intérieur : 51402.

- *Pont-Croix*: date d'émission et tirage non précisés, rect., précasé. Marianne de Luquet RF avec logo normal de contrefaçon. Visuel : vue du village et de son clocher sur la colline et en bas se trouve une prairie avec des arbres. Texte : « Pont-Croix - petite cité de caractère. » Couleurs : bleu, blanc, vert, gris, jaune, noir. Gencod bleu au verso : N° haut : néant, N° bas : 3 561920 - 501239. Agrément N° : 809, Lot : B2K/0309108. N° intérieur : 52453.